

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

145508

## Déclaration de Maladie : N° P19- 0002990

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1137 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : LOUDINI Date de naissance :

Adresse :

Tél. 0666177790 Total des frais engagés : 1380,70 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

الدكتور التازي مهدي  
Docteur TAZI M hammed  
175, Rue Boukraa - Casablanca  
Tél: 05 22 28 00 87

Date de consultation : 14 DEC 2022

Nom et prénom du malade : LOUDINI LOUDINI

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Sur le proptre

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CNSA Le : 18/10/2023

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin Attestant le Paiement des Actes
14 DEC 2022 03 JAN 2023	Ch.	200 M.F.	175, Rue Boukraa - Casablanca Tel: 05 22 65 81 23	Dr. ABDALLAH Hammoud 175, Rue Boukraa - Casablanca Tel: 05 22 65 81 23 nn
	Ch.	200 M.F.		

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE SAHEL Mme LARAKI Ghita Bd Abdellahi Boutaleb Route d'Azenega à la Fourrière Hay Hassani - Casablanca	03/01/23	175,60 805,10

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		Coefficient DES TRAVAUX
		H 25533412 21433552 00000000 00000000		
		D 00000000 00000000 35533411 11433553		MONTANTS DES SOINS
		B		DATE DU DEVIS
			[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur Mhammed TAZI

الدكتور التازي محمد

Omnipraticien  
 Médecine de Travail & Médecine Légale  
 Diplômes Universitaires en  
 Diabétologie, Diététique Médicale (Obésité)  
 Echographie  
 Traitement des Douleurs  
 Expert Assermentation

شواهد جامعية في  
 مرض السكري ، الحمية الطبية  
 علاج الألم ، الفحص بالصدى  
 طب العمل و الطب الشرعي  
 الطب العام ، خبير محلف

بسم الله الرحمن الرحيم

Casablanca le : 03/01/2023 الدار البيضاء، في :

Mr Loudini Ahmed

EVOX 500 bte de 7

1 cp / jour

Fluibron sp sans sucre

1 cas x3 J

Symbicort 400

1 Pul x 2 / jour

Esciplex 10 mg

1 cp matin 3 mois

398,50

100,10

30,50

297,50

126,00

23

805,10

الدكتور التازي محمد  
 Docteur TAZI M'hamed  
 175, Rue Boukraa - Casablanca  
 Tel: 05 22 26 00 87

Pharmacie ROSEE de la Corniche  
 Rte. d'Azemmour Ouled El Hamdi  
 Dar Bouazza Km 3,500 - Casablanca  
 Tél : 05 22 90 62 98

طبيب معتمد للإدلاء بشهادات الأهلية الطبية للسيادة

175, Rue Boukraa - Casablanca 175 زنقة بوكراء - الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 26 00 87 - GSM : 06 61 46 78 87

e-mail : drtazimd@yahoo.fr

PPV 126.00  
EXP 05 2024  
LOT 221744 1

PPV 126.00  
EXP 09 2024  
LOT 222880 1

PPV 126.00  
EXP 09 2024  
LOT 222880 1

SYNTHEMEDIC O  
22 rue soubeir khou al nouam roches  
nouadibou  
SYMBICORI TURBUHALER  
400/12ug par dose Pdr pnt  
Flacon de 60 doses  
105/14 DMP 21/NRQ du P.V : 297,00 Dh  
6 118001 020935

30/00

RHM N°: 2047/01/21/R01/DMP/MC/01  
PPV: 100,10 DH  
LOT: 22657 PER: 10/25

# Docteur Mhammed TAZI

Omnipraticien  
Médecine de Travail & Médecine Légale  
Diplômes Universitaires en  
Diabétologie, Diététique Médicale (Obésité)  
Echographie  
Traitement des Douleurs  
Expert Assermenté

# الدكتور التازي محمد

شواهد جامعية في  
مرض السكري ، الحمية الطبية  
علاج الألم ، الفحص بالصدى  
طب العمل و الطب الشرعي  
الطب العام ، خبير ملحف

بسم الله الرحمن الرحيم

Casablanca le : ----- الدار البيضاء، في :

14/12/2022

Mr Loudini Ahmed

39,90  
Exomuc st  
1st x 3/j  
87,00 BioVanic 500 bte de 7  
1 cp / jour  
48,70 Solupred 20  
2cp matin , 5 jours  
1 cp matin 5 jours

Dr. TAZI M. Hamed  
175, Rue Boukraa - Casablanca  
Tel: 05 22 26 00 87

Ts 175,60



طبيب معتمد للإدلاء بشهادات الأهلية الطبية للسيارة Agrée pour Certifier l'Aptitude pour le permis de Conduire

175, Rue Boukraa - Casablanca 175, زنقة بوكراع - الدار البيضاء  
الهاتف: 05 22 26 00 87 - GSM : 06 61 46 78 87  
e-mail : drtazimd@yahoo.fr

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
An sebaï Casablanca  
Solupred 20 mg 20 cp  
H.P.V : 48,70  
  
6 118000 060536

LOT 22006  
IER JUN 2023  
PPV 390490

39,90

LOT: M0622  
PER: 11/2023  
PPV: 87,00 DH